

Programme de formation

Conducteur ADR 8.2 Initial Base

But de la formation

Acquérir les connaissances nécessaires au transport routier de marchandises dangereuses, conformément à l'ADR en vigueur et Arrêté TMD

Obtenir le certificat ADR Base (sauf 1 et 7)

Objectifs pédagogiques

1. Connaître les prescriptions générales de la réglementation
2. Connaître les obligations et les responsabilités lors du transport de matières dangereuses.

Pré-requis

Français, lu, parlé, écrit

Type de public

La formation est destinée aux personnes souhaitant conduire des véhicules transportant des marchandises dangereuses au-dessus des seuils du 1.1.3.6

Moyens pédagogiques

Le formateur utilise un diaporama projeté à l'aide d'un vidéoprojecteur.
Documents stagiaires et livret d'exercices.

Sanction de la formation

Formation donnant lieu à la délivrance du certificat ADR 8.2 Base

CARBONNE CONSEIL est partenaire avec FMD. Cette formation est réalisée par FMD ; organisme autorisé à dispenser des formations 8.2 par le ministère des transports (N°d'agrément NOR TREP2034348A)

Méthodes pédagogiques

La formation est réalisée dans des salles de formation adaptées

Moyens techniques : écran, tables, chaises, rétroprojecteur, paperboard.

Le formateur utilise un diaporama projeté à l'aide d'un vidéoprojecteur, un tableau papier et les documents relatifs à la réglementation. Il met à disposition des documents stagiaires et réalise des exercices pratiques et spécifiques.

Durée

21 heures (3 jours).

Programme

Accueil des stagiaires

Présentation du stage et organisation

Présentation des matières, objets et produits à transporter

Comportement des matières dangereuses

Documents de bord et exemptions

Exemptions

Matériels de protection et de prévention

Modes de transport et conditionnement des matières dangereuses. Généralités.

Modes de transport et conditionnement des matières dangereuses. Cas spécifiques.

Chargement - calage - arrimage des matières conditionnées.

Signalisation des véhicules

Circulation et stationnement

Risque spécifique : le feu

Accidentologie

Obligations

Sûreté